

CONDITIONS GENERALES DE VENTE LIVRAISON & LOCATION

LMEC atelier de micromécanique
Billodes 26
2400 Le Locle

le, 01.01.1999

Seul le texte en français des conditions générales de vente et de livraison LMEC atelier de micromécanique fait juridiquement foi.

Only the french text of the general conditions of sale and delivery of LMEC atelier de micromécanique is legally valid.

Nur der französische text der allgemeinen verkauf und lieferbedingungen von LMEC atelier de micromécanique ist rechtsgültig.

- 1. Domaine d'application.** Les présentes conditions de vente et de livraison s'appliquent à toutes les ventes de LMEC atelier de micromécanique, sous réserve de modifications apportées par écrit dans ses offres, ses confirmations de commande ou dans un contrat séparé. Le client renonce expressément à faire valoir ses propres conditions générales éventuelles.
- 2. Conclusion du contrat.** Les offres de LMEC atelier de micromécanique sont, en principe, sans engagement. Seule la confirmation de commande établie après réception d'une commande atteste de la conclusion du contrat de vente. Néanmoins, LMEC atelier de micromécanique se réserve le droit d'annuler tout ou partie d'une commande d'un produit réalisé spécialement pour un client, au cas où la fabrication s'avérerait particulièrement difficile, voire impossible. Une telle annulation n'autorise en aucun cas le client à prétendre à une indemnité, ni à toute autre compensation.
- 3. Documentation technique.** Les documents annexés aux offres et aux confirmations de commande, tels que esquisses, schémas, dessins ou autres plans restent la propriété de LMEC atelier de micromécanique. Ils doivent lui être restitués sur demande en tout temps et ne peuvent être affectés à d'autres usages que ceux prévus, ni remis à des tiers sans l'autorisation écrite de LMEC atelier de micromécanique.
- 4. Outillage spécifiques, dessins.** Lorsque des outillages spécifiques sont nécessaires à la fabrication d'un produit spécialement développé pour un client, une participation financière peut être demandée à ce dernier pour le développement et la réalisation des dits-outillages. Ceux-ci restent, en tout temps, la propriété de LMEC atelier de micromécanique, ils ne peuvent pas servir à d'autres fabrications que celles prévues pour le client concerné, sauf accord ou de non contribution du client. LMEC atelier de micromécanique s'engage à conserver les outillages spécifiques et dessins pendant une année suivant la dernière production et à ne pas transmettre à des tiers. Ensuite, LMEC atelier de micromécanique, est autorisé à éliminer les dessins et les outillages spécifiques ou à les utiliser d'une autre manière. Il n'existe pas d'obligation d'information préalable quant à l'éventuelle élimination.
- 5. Etendue et exécution de la livraison.** En principe, la livraison s'effectue ; départ atelier. Cependant, l'étendue de la livraison et son exécution peuvent être définies différemment par la confirmation de commande. Les prestations non incluses sont facturées séparément. Les exécutions, les dimensions et le poids des produits commandés peuvent subir des modifications minimales en cours de fabrication. De telles modifications sont réputées conformes à la commande pour autant qu'elles n'influencent pas de façon notable les caractéristiques techniques des produits.
- 6. Prix.** Les prix s'entendent nets, au départ de l'atelier, emballage exclu, en francs suisses, sans aucune déduction. Tous les frais, tels que ceux d'emballage, de transport, d'assurance, d'autorisation d'exporter, de transiter, d'importer et ceux causés par d'autres autorisations et certifications, sont à la charge du client, de même que toute sorte d'impôts, de taxes, de droits de douane et autres. LMEC atelier de micromécanique se réserve expressément le droit d'adapter les prix indiqués dans ses offres et ses confirmations de commande, en cas de modification des coûts de production et/ou des conditions du marché. Les prix donnés en monnaies autres que le franc suisse le sont au cours du jour de la confirmation de commande et restent valables pour des variations de cours inférieures à +/- 3%. Au cas où la variation de cours dépasse les +/- 3%, le cours du jour de la date de la facture est applicable.
- 7. Conditions de paiement.** Sauf accord contraire, le règlement des factures s'effectue à 10 jours nets, date de la facture, sans aucune déduction. D'éventuels frais liés au paiement sont à la charge du client. Si l'acheteur ne respecte pas les délais de paiement, il devra verser un intérêt moratoire de 3% supérieur au taux hypothécaire en premier rang de la Banque Raiffeisen des montagnes Neuchâteloise, mais au minimum de 10% par an à partir de la date d'échéance et ceci sans mise en demeure spéciale.
- 8. Délai de livraison.** Le délai de livraison n'est qu'indicatif, il commence à courir dès la signature de la confirmation de commande et se réfère au moment où la marchandise quitte les locaux de LMEC atelier de micromécanique. Les délais de livraison peuvent être prolongés, si, LMEC atelier de micromécanique ne reçoit pas à temps les informations nécessaires pour exécuter la commande ou si, après coup, le client modifie ces informations et provoque ainsi une prolongation du temps de fabrication, si des obstacles imprévus surviennent, que LMEC atelier de micromécanique ne peut pas éviter, malgré tous les soins mis à l'exécution de la commande. Constituant, en particulier, de tels obstacles, les perturbations importantes pouvant affecter l'atelier, les accidents, les conflits de travail, livraisons retardées ou défectueuses de matières premières, de produits semi ou entièrement manufacturés, les restrictions imposées par les autorités, les catastrophes naturelles et les autres cas de force majeure, ou si le client, ou une tierce partie, est en retard dans l'accomplissement de tâches nécessaires ou en retard dans le respect d'obligations contractuelles, en particulier si le client ne respecte pas ses obligations de paiement. Un retard dans la livraison ne donne au client aucun droit à des dommages/intérêts ou à la résiliation du contrat.
- 9. Réclamations et acceptation de la livraison.** L'acheteur doit s'assurer de la qualité des produits livrés dans les 5 jours ouvrables. Tout défaut doit être annoncé à LMEC atelier de micromécanique au plus tard dans ce délai. Les réclamations acceptées couvrent tout défaut qui peut être attribué sans équivoque à des matériaux ou travaux défectueux. Le dédommagement de LMEC atelier de micromécanique se limite à l'amélioration ou au remplacement des produits qui, preuve à l'appui, sont inutilisables ou fait d'un mauvais matériel, d'une construction ou d'une exécution défectueuse. Dans le cas où le remplacement des produits n'est plus possible, le dédommagement est limité au remboursement du prix facturé et déjà payé par le client pour les produits non remplacés. Les frais de transport pour l'amélioration ou l'échange des produits sont à la charge de l'acheteur. Est exclue toute autre prétention de l'acheteur fondée sur une livraison défectueuse, notamment des dommages intérêts et la résiliation du contrat. Une réclamation est non avenue en cas de dommage résultant d'une usure normale, d'un traitement inadéquat, d'un manque d'entretien, d'un usage excessif, de l'inobservation des instructions d'utilisation, si le client ou un tiers modifie ou répare les produits sans l'autorisation écrite et préalable de LMEC atelier de micromécanique. En tout cas, le droit de réclamation expire 5 jours ouvrables après la livraison de la marchandise. En cas d'annonce tardive, les livraisons sont considérées comme acceptées et tout droit à des dédommagements est exclu.
- 10. Responsabilité.** LMEC atelier de micromécanique décline toute responsabilité pour les dommages causés à des tiers par les produits livrés. En particulier, LMEC atelier de micromécanique n'accepte aucune responsabilité pour des dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation ou du montage des produits. L'acheteur reprend entièrement la responsabilité y relative et veille à ce que d'éventuels dommages soient couverts par une assurance suffisante.
- 11. Réserve de propriété.** Jusqu'à réception du prix de vente intégral, LMEC atelier de micromécanique reste propriétaire des produits livrés. LMEC atelier de micromécanique est en droit de requérir, aux frais de l'acheteur, l'inscription correspondante au registre des pactes de réserve de propriété et de procéder à toutes les formalités y relatives. Pendant la réserve de propriété, le client doit, à ses frais, entretenir les produits livrés et les assurer contre le vol, le bris, le feu, l'eau et les autres risques. Au surplus, le client prendra toutes les mesures en vue d'assurer la sauvegarde du droit de propriété de LMEC atelier de micromécanique. En cas de mélange, LMEC atelier de micromécanique devient copropriétaire à raison de la valeur qu'avaient les parties de la chose nouvelle au moment du mélange. Si, à l'expiration d'un délai supplémentaire de 30 jours, le client ne remplit pas ses obligations de prendre livraison et/ou payer la marchandise et est mis en demeure de prendre livraison et /ou payer le prix de la marchandise, LMEC atelier de micromécanique est en droit de vendre librement, et sans restriction aucune, à des tiers, les produits commandés par le client, et ceci indépendamment d'éventuels droits de propriété intellectuelle appartenant au client (droit de brevet, raison sociale, marques, dessins et modèles, droits d'auteur).
- 12. Annulation, modification et supplément.** Les modifications de ces conditions de vente et de livraison doivent être fait par écrit. Les demandes d'annulation ou de modification de commande en cours d'exécution ne sont prises en considération qu'avec le consentement écrit de LMEC atelier de micromécanique. En cas de modification dans les quantités, dans les dimensions ou de la matière première, le client assume les frais de matière et d'outillage déjà engagés ainsi que les coûts de production des pièces ébauchées ou terminées. En cas d'annulation de commande, le client assume tous les frais qui en découlent.
- 13. Lieu d'exécution, for, droit applicable.** Le lieu d'exécution et le for sont au siège social de LMEC atelier de micromécanique (Le Locle). Le rapport juridique est régi par le droit Suisse.
- 14. Prix de la location.** Le prix de la location comprend la mise à disposition d'une machine, d'un outil pour une durée déterminée.
- 15. Les délais de location.** La date de retour doit être respectée, sans quoi LMEC atelier de micromécanique se réserve le droit de facturer une nouvelle location.
- 16. Responsabilité en cas de location.** Machine et outil sont assurés par le client pendant toute la durée de la location, le matériel perdu ou rendu défectueux sera facturé à la valeur à neuf de l'objet.
- 17. Acceptation et livraison en cas de location.** Les prix s'entendent franco départ usine.
- 18. Livraison en cas de location.** Le service de livraison est défini lors de la demande de location